



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 159-2024 P**
Séance du 17 décembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 485 000F (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles (MEP) pour les espaces publics des Cherpines à Plan-les-Ouates (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

Vu le plan d'intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, qui a permis de déterminer les contours de cet ensemble d'espaces publics,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 entré en force et intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande prairie »,

vu le PLQ N° 30'087 dit « Cherpines », portant sur la deuxième partie des Cherpines, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 intégrant dans son périmètre une partie de l'espace public nommé « grande Prairie », mais aussi le parc des Charrotons et la place des Cherpines,

vu l'arrivée prochaine des premiers habitants au Rolliet et la mise en œuvre des premiers équipements publics,

vu la nécessité de réaliser rapidement des espaces publics afin de relier le nouveau quartier du Rolliet aux environs et d'offrir les aménités nécessaires aux habitants,

vu la décision du COPIL Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la conception des espaces publics des Cherpines,

vu le souhait des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de mener une démarche intercommunale payée à parts égales (50% chacune) sur la définition et la réalisation des espaces publics, ces derniers se trouvant territorialement sur les deux Communes,

vu le choix des deux Conseils administratifs de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), favorisant ainsi le dialogue entre les architectes et le jury tout au long de la procédure et permettant d'obtenir le meilleur projet possible,

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en novembre 2024 pour choisir un organisateur du MEP et les réponses des 6 bureaux invités précisant notamment le coût total de la procédure,

vu l'exposé des motifs EM 159-2024, de décembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour concevoir les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 485'000 F (part revenant à la commune de Plan-les-Ouates, soit 50% du montant total), destiné à couvrir les dépenses d'organisation du MEP.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 485 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/ED/SP/bg - #13'323 – SF/PL – Décembre 2024



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 159-2024

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET :

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

485 000 F

Plan-les-Ouates – Décembre 2024

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Le futur projet des Cherpines prévoit la réalisation de 3'800 logements et 2'500 emplois sur une surface de 58 hectares. Ce projet urbanistique est structuré par un réseau d'espaces et parcs publics qui représente une part significative des surfaces (près de 7ha) et permet de relier les différents secteurs des Cherpines (Rolliet, centre sportif, place des Cherpines, rivière de l'Aire, etc.). Ces espaces publics permettent de répondre aux besoins des habitants pour leur usage ainsi qu'à de nombreux enjeux d'aménagement (nature et eau en ville, îlots de chaleur), sociaux (intergénérationnels, diversité des usages) ou encore techniques (gestion des eaux, des flux de mobilité). Ils sont essentiels pour garantir la qualité de vie souhaitée pour le quartier.

Les différents espaces publics étant complémentaires (parcs, places, promenades, esplanades, etc.), ils seront conçus dans le cadre d'une démarche permettant de garantir une continuité et un développement cohérent, harmonieux et qualitatif du quartier.

Cette démarche est portée conjointement par les communes de Plan-les-Ouates et Confignon, qui en partagent le financement à la hauteur de 50% chacune. C'est la procédure d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) qui a été retenue, puisqu'elle permet un dialogue avec les candidats et l'évolution des projets, qui devront englober les aspects urbains, paysagers, environnementaux et sociaux de l'espace public.

Les communes souhaitent pouvoir initier rapidement cette démarche afin d'offrir des espaces publics qualitatifs aux premiers habitants du Rolliet qui arriveront en 2027.

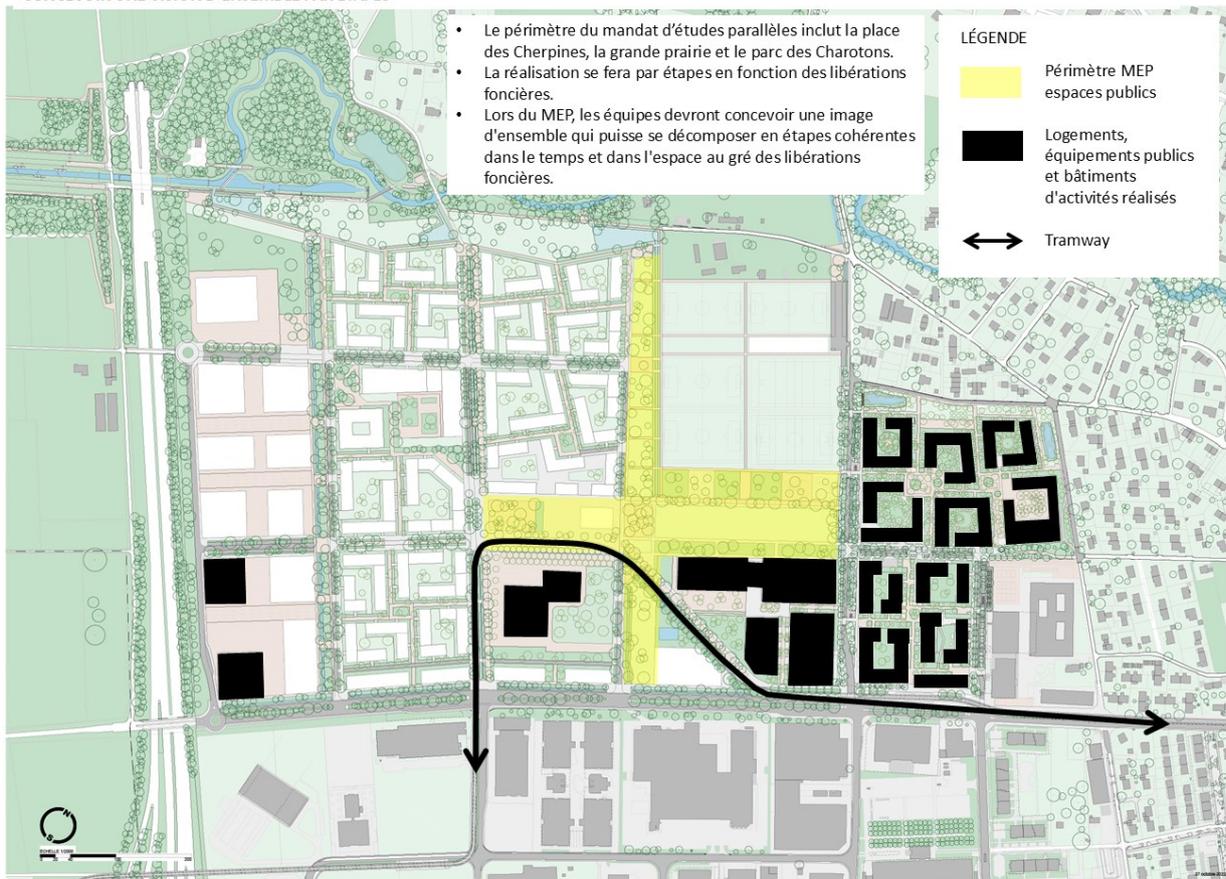
2. Explications techniques

Les espaces publics des Cherpines

Les espaces publics faisant l'objet du MEP sont les suivants (matérialisés en jaune sur le plan en page suivante) :

- **La Grande Prairie** (sur territoire Plan-les-Ouates)
- **Le Parc des Charrotons** (sur les territoires de Confignon et Plan-les-Ouates)
- **La Place des Cherpines** (sur les territoires de Confignon et Plan-les-Ouates)

GRAND PROJET CHERPINES – PÉRIMÈTRE DU MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES POUR LES ESPACES PUBLICS (PLACE + PRAIRIE + PARC) :
CONCEVOIR UNE VISION D'ENSEMBLE PAR ÉTAPES



La grande Prairie constitue un espace d'usage libre de plus de 10'000 m². Cet espace doit pouvoir accueillir des manifestations importantes (cirque, fête des écoles, etc.). Bordée par le chemin transversal des Longues-Rasses, elle est également un prolongement extérieur des équipements sportifs et culturels de la pièce D et comporte une zone sportive (terrains de BMX, beach volley, skatepark, etc.). Espace central, la grande Prairie permet de connecter le Rolliet au secteur ouest des Cherpines et de lier la pièce D au centre sportif.

Le parc des Charrotons a quant à lui pour vocation de faire bénéficier les habitants d'un vaste espace public arborisé situé le long des terrains de football. Ce parc linéaire d'une trentaine de mètres de largeur et d'environ 600 mètres de long relie la route de Base aux jardins de l'Aire en passant par la place des Cherpines et la grande Prairie. Son positionnement en fait un espace clé pour assurer les continuités biologiques à l'échelle du quartier et offrir des espaces ombragés, dans un contexte de réchauffement climatique. Connecté à un bassin de rétention dans sa partie aval, à proximité de l'Aire, ce parc linéaire

présente également un fort potentiel pour valoriser une partie des eaux pluviales du quartier.

La place des Cherpines constitue, enfin, l'espace public de référence du quartier. La partie sud, qui borde l'École Secondaire II (ES II) doit permettre la transition entre le cœur du quartier, l'école et les aménagements du tramway. La place comportera plusieurs espaces (plantés, ouverts, minéraux) pour répondre à une pluralité d'usages. Une attention toute particulière sera portée à la transition avec le bâtiment dit "La Ruche" à l'est.

Le quartier des Cherpines comporte un autre espace public, tout au nord : les jardins de l'Aire. Cet espace, qui doit permettre la transition entre les constructions et l'Aire, ne fait pas partie des espaces publics couverts par le MEP. Le peu de maîtrise foncière et les incertitudes concernant l'implantation des bâtiments dans ce secteur ne permettent en effet pas de définir à ce stade les contraintes et les temporalités de réalisation de cet espace. Il sera donc conçu dans un second temps.

Temporalités de réalisation et contraintes foncières

Lancé en 2013, le Grand Projet Cherpines progresse à grands pas.

Le premier Plan Localisé de Quartier (PLQ) dit du « Rolliet » a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 18 avril 2018. Le PDZIA pour la future zone industrielle des Cherpines a été adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2018.

Un Plan PLQ d'ensemble pour le reste du périmètre devrait entrer en vigueur à l'horizon 2025. Son enquête publique s'est tenue du 11 octobre au 11 novembre 2024, à la suite d'une séance publique qui a eu lieu le 8 octobre à Confignon et d'une exposition ouverte à tous. Des PLQ de détail viendront ensuite compléter la planification de ce deuxième secteur en vigueur à l'horizon 2026-2028.

Compte tenu de l'avancement du Grand Projet (GP) des Cherpines et de sa complexité, les espaces publics devront être réalisés par étapes. Plusieurs éléments doivent en effet être pris en compte :

- Libérations foncières : bien que la majorité des parcelles sises sur le périmètre du GP Cherpines soit aujourd'hui maîtrisée, quelques parcelles ne sont toujours pas disponibles. C'est le cas notamment des parcelles accueillant l'entreprise Schilliger, dont le bail a été prolongé de 10 ans, jusqu'en 2033. Il en est de même pour la parcelle Lardi, occupée par l'entreprise AGEMA SA sur la base d'une convention avec l'Etat qui prendrait également fin en 2033. Les espaces publics qui devraient à terme y être aménagés (début du parc des Charrotons) ne pourront donc être réalisés qu'à cette échéance.
- Réalisation du quartier : dans un quartier comme les Cherpines, où les travaux des différents secteurs sont intimement liés, il n'est pas possible de réaliser certains espaces publics tant que d'autres constructions ne sont pas achevées. C'est le cas du centre sportif et culturel, situé sur la « pièce D », dont la finalisation est un prérequis pour pouvoir déplacer les terrains de tennis provisoires situés près des vestiaires Cherpines et remodeler les terrains de foot, dégageant ainsi l'espace nécessaire à la réalisation du parc des Charrotons et de la grande Prairie.

Si la place des Cherpines pourra être réalisée relativement rapidement (du moins partiellement), le parc des Charrotons et la grande Prairie sont quant à eux tributaires de la réalisation et de la libération de la pièce D. Les candidats au MEP devront tenir compte de cet échelonnage et proposer une réalisation cohérente par étapes.

Le choix de la procédure

Afin de permettre une vision globale du développement des espaces publics, deux possibilités s'offrent aux Communes : le concours d'urbanisme/d'architecture ou le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP).

De manière générale, un concours ne permet aucun dialogue avec les équipes et oblige la Commune à poursuivre le travail avec le lauréat sur les phases suivantes, mais il est relativement rapide et moins cher.

Le MEP (non anonyme) permet, lui, un dialogue entre le Maître d'ouvrage et les quelques participants admis à participer à cette phase. En stimulant la concurrence entre les différentes équipes pluridisciplinaires, le MEP favorise l'émergence de solutions variées et créatives.

En faisant travailler plusieurs équipes en parallèle, il permet également de proposer des solutions multiples sur un même projet. Le corollaire est que cette phase de dialogue allonge le temps de réalisation et est plus coûteuse. Le projet lauréat est, néanmoins, beaucoup plus abouti à la sortie que dans un concours ce qui permet de gagner du temps et de l'argent sur la suite des études.

Au vu de la complexité et de l'importance du projet, du nombre d'acteurs en jeu, de l'étendue du périmètre, de la pluralité des enjeux à traiter et des incertitudes concernant les temporalités de réalisation, il est essentiel de garantir une vision globale et une certaine évolutivité à ces espaces publics. Si le MEP permet ceci, il permet également d'établir un dialogue avec le futur lauréat – facilitant les étapes de développement à suivre.

Certes, le MEP est plus cher et un peu plus long, mais à la sortie, il permet d'obtenir des propositions mieux calibrées et d'obtenir une phase projet beaucoup plus courte. A cet effet, un planning de dépose d'autorisation de construire pourrait être envisagé début 2028 pour les premiers espaces publics (partie de la grande Prairie et partie de la place des Cherpines).

Sur cette base, le Conseil administratif a donc choisi le 15 août 2024 de lancer ce mandat d'études parallèles.

Le Mandat d'Etudes Parallèles

L'objectif principal de ce MEP est de concevoir un projet englobant les aspects urbains, paysagers, environnementaux et sociaux de l'espace public, avec pour résultat un plan d'aménagement de niveau avant-projet. Plusieurs bureaux d'études pluridisciplinaires seront mandatés pour l'exécution de ce MEP.

Le MEP comportera une phase sélective et deux degrés.

Phase sélective : sur compétences et références. Les adjudicateurs se réservent également la possibilité de demander aux candidats un premier concept d'aménagement pour les espaces publics, sous la forme de croquis et schémas. Entre 7 et 10 bureaux seront retenus à l'issue de cette première phase. Cette phase ne donne pas le droit à

des indemnités.

Premier degré : les équipes retenues travailleront au développement d'un projet, sur la base du cahier des charges qui leur sera remis. Les MO souhaitent laisser une marge de manœuvre relativement importante aux candidats afin d'encourager le développement de propositions créatives et variées lors de cette phase. Au terme de ce travail, un atelier de rendu au collège d'experts (ci-après jury) sera organisé. Il s'agit d'un dialogue intermédiaire qui se déroule selon une procédure qui doit garantir la confidentialité des travaux de chaque équipe. Ainsi, chaque équipe présentera ses travaux de façon individuelle et confidentielle mais non anonyme. Le jury retiendra entre 3 et 5 équipes qui développeront leur projet lors du deuxième degré. Un rapport intermédiaire rédigé par le jury permettra d'orienter leur travail pour cette seconde phase.

Deuxième degré : selon des modalités similaires au premier degré, les équipes reviendront présenter au jury le développement de leurs travaux, sur la base des recommandations intermédiaires. A l'issue de ce second degré, le jury désignera l'équipe lauréate.

Les MO se réservent toutefois le droit de faire évoluer le déroulé de cette procédure, en discussion avec l'AMO, afin de répondre au mieux aux objectifs poursuivis.

Engagement d'un AMO

Afin de coordonner les tâches nécessaires à l'organisation et au suivi du mandat d'études parallèles (MEP) portant sur les espaces publics des Cherpines, les communes de Confignon et Plan-les-Ouates souhaitent engager un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Les tâches qui lui incombent seront notamment les suivantes :

- Préparer, avec les Communes de Confignon et Plan-les-Ouates, le cahier des charges du MEP.
- Intégrer les réflexions et résultats d'ateliers de concertation publique (sous le pilotage de l'Office de l'Urbanisme).
- Etablir les coûts de la procédure du MEP.
- Concevoir, préparer, organiser et suivre le MEP, jusqu'à la nomination d'un lauréat.
- Organiser et piloter les journées du collège d'experts (jury) ainsi que l'exposition publique des résultats du MEP et son vernissage.

Concertation citoyenne

Les espaces publics étant garants de la qualité de vie d'un quartier et de ses dynamiques, il est important de pouvoir associer la société civile à leur conception. Qu'ils soient futurs habitants, membres d'associations communales, étudiants ou simples citoyens, les communes souhaitent amener la population à réfléchir aux usages des espaces publics qu'ils souhaitent aux Cherpines.

Une démarche de consultation sera ainsi menée auprès de la population en parallèle de la rédaction du cahier des charges du MEP. Cette démarche a pour but d'intégrer au dit cahier des charges les recommandations de la société civile concernant les qualités et

spécificités des espaces publics souhaités et de définir la participation de ses représentants au jugement des projets.

L'organisation de la démarche de consultation sera effectuée par l'Office de l'Urbanisme, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécifique, spécialisé dans la participation citoyenne. **L'Office de l'Urbanisme assumera la totalité des coûts de cette démarche.**

Bien que les deux AMO travailleront sur des mandats distincts, ils seront amenés à collaborer comme partenaires pour assurer le bon fonctionnement du MEP.

4. Planning intentionnel de réalisation du concours

Le planning de réalisation reprend les différentes étapes du concours précédemment évoquées :

- Adjudication de l'AMO mars 2025
- Démarche de concertation printemps-été 2025
- Publication SIMAP du programme et lancement du MEP novembre 2025
- Dépôt des dossiers décembre 2025
- Phase sélective janvier 2026
- Premier degré du MEP juin 2026
- Deuxième degré du MEP et jugement novembre 2026
- Exposition publique décembre 2026

De manière plus détaillée, le planning, qui sera ajusté pourrait être le suivant :

Concours espaces publics Version : août 2024	2024												2025												2026											
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Préparation procédure																																				
Rédaction cahier des charges AMO	■																																			
Validation COPIL de la procédure					■																															
Chiffrage du coût de réalisation des espaces publics						■																														
Appel d'offres AMO sur invitation							■																													
Rédaction délibération								■																												
Introduction de la délibération au CM										■																										
Passage de la délibération en commission											■																									
Vote du crédit par le CM												■																								
Adjudication de l'AMO													■																							
Contrat AMO														■																						
Rédaction du cahier des charges et programme de concours									■																											
Validation du cahier des charges et du programme par le collège d'experts											■																									
Participation citoyenne																																				
Préparation (engagement AMO, design processus, invitation, etc.)											■																									
Communication et invitations												■																								
Déroulement de la démarche participative													■																							
Exposition publique des projets														■																						
Mandats étude parallèles (MEP)																																				
Publication sur SIMAP												■																								
Réponse aux questions													■																							
Dépôt des dossiers pour phase sélective														■																						
Jury pour phase sélective															■																					
Lancement phase 2																■																				
Délai des projets degré 1																	■																			
Jury pour phase 2, degré 1																		■																		
Délai des projets degré 2																			■																	
Choix lauréat (rapport du jury)																				■																

5. Financement du MEP et calcul du montant du crédit d'engagement

Le COPIIL du Grand Projet Cherpines du 13.06.2024 a validé le principe d'un financement 50% Confignon et 50% Plan-les-Ouates pour :

- La procédure du MEP, jusqu'à la désignation du lauréat.
- L'engagement d'un AMO pour organiser et suivre le MEP, jusqu'au vernissage.

Les phases d'études ultérieures pour ces espaces publics (phases d'avant-projet, projet de détail, autorisation de construire et appel d'offres) et leurs réalisations (phase travaux) devront faire l'objet de nouvelles discussions et décisions concernant la clé de répartition du financement.

Le montant du crédit d'engagement comprend l'ensemble des prestations décrites ci-avant.

A. ORGANISATION DU CONCOURS Honoraires de l'AMO	150'210 Fr
B. COLLEGE D'EXPERTS ET SPECIALISTES Indemnités pour les membres du collège d'experts et spécialistes conseils	48'000 Fr
C. PRIX ET INDEMNITES Prix et indemnités pour les concurrents	590'000 Fr
D. FRAIS ANNEXES Frais de reprographie, logistique du concours et frais juridiques	58'000 Fr
E. DEBOURS, HAUSSES ET IMPREVUS Divers et imprévus (5%)	42'310.50 Fr
SOUS TOTAL HT	888'520.50 Fr
TVA 8.1%	71'970.16 Fr
TOTAL TTC	960'490.66 Fr
Arrondi à	970'000 Fr
Part de Plan-les-Ouates (50%)	485'000 Fr

6. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 485 000 F TTC (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un Mandat d'Etudes Parallèles pour les espaces publics aux Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie).

Le Conseil administratif

**Crédit d'engagement (participation communale de 50%
du total) en vue de réaliser un mandat d'études
parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc
des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)**

déc.-24

Annexe 1

Estimation du coût des travaux



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

SCA

CREDIT D'ENGAGEMENT

	Montant total	Part revenant à Plan-les-Ouates
A. Organisation du concours		
Honoraire de l'AMO	fr. 150 210,00	fr. 75 105,00
Total études complémentaires HT	fr. 150 210,00	fr. 75 105,00
B. Jury et experts		
Indemnités des membres du jury sur la base de 3 membres externes	fr. 24 000,00	fr. 12 000,00
Expertises et spécialistes conseils	fr. 24 000,00	fr. 12 000,00
Total jury et experts HT	fr. 48 000,00	fr. 24 000,00
C. MEP : prix et indemnités		
(10 concurrents au premier degré x 15'000 et 4 concurrents au second degré x 110'000...)	fr. 590 000,00	fr. 295 000,00
Total indemnités HT	fr. 590 000,00	fr. 295 000,00
D. Frais annexes		
Frais de reprographie/images 3D/logistique/collations/exposition	fr. 50 000,00	fr. 25 000,00
Frais de surveillance de l'exposition (10 jours, 25.-/h x 8h)	fr. 2 000,00	fr. 1 000,00
Frais de notaire et/ou de conseils juridiques	fr. 6 000,00	fr. 3 000,00
Total frais annexes HT	fr. 58 000,00	fr. 29 000,00
E. Débours, hausses et imprévus		
Divers & Imprévus 5%	fr. 846 210,00	fr. 42 310,50
Total divers et imprévus HT	fr. 42 310,50	fr. 21 155,25
Total H.T des coûts	fr. 888 520,50	fr. 444 260,25
TVA 8.1%	fr. 71 970,16	fr. 35 985,08
Total TTC Travaux	fr. 960 490,66	fr. 480 245,33
TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI POUR LES DEUX COMMUNES	970 000,00	485 000,00
TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT ARRONDI POUR PLAN-LES-OUATES	485 000,00	485'000,00, soit 50%

**Crédit d'engagement (participation communale
de 50% du total) en vue de réaliser un mandat
d'études parallèles pour les espaces publics des
Cherpines (parc des Charrotons, place des
Cherpines et grande Prairie)**

Annexe 2

Financement et coûts induits

Financement

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

1	Crédit brut		485 000,00
----------	--------------------	--	------------

2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	fr.	-
2,2	Participation des routes cantonales	fr.	-
2,3	Taxe d'équipement	fr.	-
2,4	Taxe d'écoulement	fr.	-
2,5		fr.	-
2,6	Subventions fédérales	fr.	-
2,7	Divers	fr.	-

	Crédit net	fr.	485 000,00
--	-------------------	-----	------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

1 Revenus annuels

Total des revenus annuels fr. -

2 Charges annuelles pour la première année

Durée

Montant

Taux

2,1 Charges financières

485 000,00

1,50% fr.

7 275,00

2,2 Amortissements

fr.

-

Total des charges pour la première année

fr.

7 275,00

3 Coûts induits pour la première année

fr.

7 275,00

Investissement

Crédit d'engagement (participation communale de 50% du total) en vue de réaliser un mandat d'études parallèles pour les espaces publics des Cherpines (parc des Charrotons, place des Cherpines et grande Prairie)

PREVISION Plan annuel des investissements
Crédit global

Répartition selon plan des investissements
Dépenses brutes prévues
Recettes estimées

Total dépenses nettes

Etant donné que ce crédit d'étude sera consolidé avec le crédit d'engagement pour la réalisation de ces espaces publics il n'est pas mentionné dans le plan des investissements.

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation

485 000,00

Répartition selon exécution

Dépenses brutes prévues

Recettes estimées

2024

2025

2026

100 000,00

350 000,00

35 000,00

Total dépenses nettes

100 000,00

350 000,00

35 000,00